



# COSMED

## Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES ENTREPRISES DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Portail CPNP // Perturbateurs endocriniens // Contrefaçon // Délégation officielle PME France-Chine // Sourcing Achat.

### Portail CPNP : ce qui va changer !



La mise en service de la version 1.4 du portail CPNP (portail de notification de tout produit cosmétique mis à disposition sur le marché européen) aura lieu courant de l'été 2014. Trois principaux changements seront à prévoir :

- **Les nouvelles formules cadres (déjà consultables dans les usefull link) seront mises en exploitation en Septembre 2014.** Aucune mise à jour n'est à prévoir sur les notifications déjà réalisées.

- Une traduction des FAQ dans toutes les langues de l'Union sera réalisée,
- Une nouvelle URL, facilitant la connexion au serveur pour les autorités compétentes et les Centres Anti Poison sera communiquée en juillet 2014.

De nouvelles fonctionnalités sont en cours de négociation par les associations professionnelles pour la version 1.5 comme le transfert de produits d'un compte Personne Responsable vers un autre compte Personne Responsable, ou encore la possibilité, pour un Distributeur, de rechercher un produit par numéro de notification (vs par nom de produit).

A noter que le portail a déjà enregistré avec succès plus de 20 900 Personnes Responsables et que le nombre de 680 000 produits notifiés est d'ores et déjà dépassé.

[// site CPNP](#)



### Perturbateurs endocriniens : à la recherche d'une définition commune...

La Commission Européenne a publié sa feuille de route afin d'établir une définition transversale des perturbateurs endocriniens. 4 options sont envisagées, basées sur des critères d'analyse de risques scientifiques mais également socio-économiques.

- Option 1 : aucun critère spécifique n'est établi, seules les définitions du Règlement sur les Produits Biocides (BPR) et des Produits de Protection des Plantes (PPP) sont appliquées,
  - Option 2 : la Commission, se basant sur la définition de l'OMS, inclut l'évaluation du risque et la notion d'effet indésirable scientifiquement étayé,
  - Option 3 : catégorisation des perturbateurs endocriniens en 3 classes selon l'évidence de l'effet indésirable (connu, présumé, actif),
  - Option 4 : la Commission inclut les critères de risque et la force probante.
- Une consultation publique, qui introduira les facteurs socio-économiques et l'analyse bénéfique/risque, permettra de recueillir les commentaires des parties prenantes. Ce sujet sera discuté lors de la réunion plénière de la Commission Européenne du 26 juin 2014.

[// Plus d'infos](#)



## Contrefaçon : une situation alarmante

Selon l'Organisation Mondiale des Douanes, présente lors du 46ème Congrès International de la Sécurité Pharmaceutique du 11 et 12 juin dernier, la contrefaçon pèse 433 Milliards d'euros sur l'économie mondiale : 500 millions de conteneurs circulent chaque année, et les douanes mondiales ne peuvent en contrôler que 3%. Comme l'a rappelé Jean-Marc Giroux, Président de Cosmed, dans son intervention, l'industrie cosmétique est également concernée "en 2013, 170 000 produits de soins corporels ont été saisis par les douanes françaises, ce qui laisse supposer un marché parallèle de plus de 5 millions d'unités sur le territoire". D'où une exigence de traçabilité internationale permettant de lutter contre la contrefaçon. Une nouvelle solution (BrandTracker), à coût mutualisé, s'offre pour les TPE/PME. Un code de traçabilité, imprimé directement sur l'emballage, permet de "tracer" le produit, des lignes de conditionnement, jusqu'aux mains des consommateurs. Les marques peuvent suivre en ligne, 7j/7, le cheminement de leurs produits... et identifier d'éventuelles anomalies dans la distribution. Le marketing peut également s'inviter dans le processus : avec l'ajout d'un QR code, le consommateur peut être informé en temps réel de la conformité du produit acheté.

[// Plus d'infos](#)



Li Keqiang - Premier Ministre de la République Populaire de Chine

## Délégation officielle PME FRANCE / CHINE du 20 au 27 octobre

A l'initiative de la CGPME, une délégation officielle de 50 PME françaises est constituée pour se rendre au FORUM-PME France/Chine qui déroulera à Chengdu, du 20 au 27 octobre 2014. Cosmed représentera officiellement les PME de la filière cosmétique française. Une délégation de 20 entreprises adhérentes, conduite par Jean-Marc Giroux, Président de Cosmed, rencontrera les personnalités chinoises et participera aux réceptions officielles en présence de plusieurs membres des deux gouvernements, et notamment la présence confirmée de Monsieur Li Keqiang, Premier Ministre de la République Populaire de Chine, Monsieur Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier Ministre et de Monsieur Jean-François Roubaud, Président de la CGPME.

[// Plus d'infos](#)



## Sourcing achat : jusqu'à 60% d'économie

Le groupement d'acheteurs HACosmed constitue un moyen efficace d'accroître les capacités de négociation des TPE/PME et d'obtenir des avantages tarifaires significatifs. 130 TPE/PME réalisent au moins 1 achat par an via le groupement ! Le HACosmed propose un sourcing de 40 fournisseurs de qualité dans plusieurs secteurs d'activité.

[// Tableau de sourcing](#)

COSMED - LA CITE DE LA COSMÉTIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - [WWW.COSMED.FR](http://WWW.COSMED.FR)

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

 **COSMED**  
L'ASSOCIATION DES PME DE LA FILIÈRE COSMÉTIQUE